

LA SUPPRESSION DES DROITS SUR LES FILS EN BELGIQUE. — Le Sénat vient d'adopter, après un court débat, auquel ont pris part MM. Casier de Hemptinne, Fortampet et le ministre des affaires étrangères, le projet de loi décernant la libre entrée des fils de lin, de chanvre et de jute. Le projet a été voté par 48 voix contre 6.

Le Salut public de Lyon nous donne, sur la fabrique lyonnaise, des détails qui font pressentir quelles vont être les étoffes à la mode pendant les saisons qui se préparent :

« La fabrique, dit ce journal, qui a achevé ses dernières livraisons du printemps, est tout entière à la préparation de la saison d'automne; elle étudie les nuances et les sortes de tissus qui répondront le mieux aux goûts de la mode. Les nuances foncées semblent appelées à prévaloir; mais une autre tendance qui se dégage, et qui mérite spécialement d'être notée, c'est la tendance à sortir de l'uni et de l'éternelle faille. Il ne serait pas possible de faire d'embliée un tout dans le façonné; mais on a l'air d'en prendre le chemin graduellement, par les dispositions, les rayures, les quadrillés, le mélange de toutes les combinaisons dans la texture des tissus. On constate moins d'uniformité dans l'aspect des confections. La laine avait remplacé la soie pour les parades des robes; celle-ci ne s'employait plus dans le costume que pour les jupes; on dirait que la soie veut prendre sa revanche avec des tissus plus légers, plus souples, agrémentés et relevés de quelques bigarrures. Il est à souhaiter que ces tentatives réussissent, dans l'intérêt de notre fabrique qui, possédant toutes les traditions du façonné, serait, mieux que les fabriques rivales, préparée aux genres qui s'en rapprochent. »

LA CULTURE DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE. — La culture en général souffre beaucoup de la sécheresse en ce moment dans nos environs. Néanmoins, les blés et les avoines se conservent bien jusqu'ici. Quant à la betterave, elle demeure stationnaire, ne demandant que de l'eau pour pousser. Les dernières pluies partielles que nous avons eues n'ont pas été assez abondantes pour produire le moindre effet sur elles. Pour les colzas, voire même pour les oillettes, on peut les considérer comme récoltes perdues. Elles ont généralement été remplacées par des haricots et de la cameline, et ce en désespoir de cause. Depuis nos dernières informations d'il y a huit jours, la situation des lins ne s'est point améliorée. Nous disions alors que rien ne serait désespéré si la pluie venait; mais nous voyons aujourd'hui les lins dans un état de déperissement qui est encore beaucoup plus complet si nous n'avions eu des temps presque toujours couverts. Quelques-uns — et ce sont les plus frêles — commencent à fleurir. Pour dire cependant tout sur cette matière, certaines parties présentent encore des longueurs de 0,70 centimètres environ, mais c'est l'exception. On ne pourra donc guère compter — même à l'aide d'un temps favorable — que sur une bonne demi-récolte cette année. Aussi les vieux stocks de lins des années précédentes, qui se trouvaient encore disponibles, ont été enlevés partout dans ces derniers jours. C'est la cas de dire que « malheur est toujours bon à quelque chose. »

Cependant, une remarque nous frappe: Dans l'arrondissement de Lille, il y a eu évidemment, cette année-ci, beaucoup plus de terres ensemencées en fin qu'à l'ordinaire, et nous pouvons trouver là une sorte de compensation. Puis, il ne faut pas oublier les proverbes que « les lins font chaque année trembler sept fois leur maître, » et cet autre: que « juin fait ou défait le lin. » A ce titre, il ne faudrait donc pas désespérer encore. Sans être complètement optimiste sous ce rapport, nous pouvons toujours prédire qu'un renchérissement assez notable aura très-probablement lieu sur cette marchandise, mais que, grâce à la réserve ancienne et au plus grand nombre d'ensemencements, on peut espérer de conjurer une crise linière vraiment sérieuse. (Mémorial.)

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Conseil municipal de Roubaix se réunit samedi 5 et lundi 7 courant, à 7 heures et demie du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

- 1° Désignation des délégués pour confection de la liste du Jury.
2° Sept centimes additionnels pour l'instruction publique.
3° Budget des chemins vicinaux pour 1876.
4° Avis à donner sur des soutiens de famille.
5° Travaux d'amélioration de l'Hospice.
6° Nomination d'une commission pour examen d'une proposition faite par diverses sociétés d'agrément.
7° Achat d'un tonneau d'arrosage.
8° Rapport de la commission des logements insalubres.

Rapports de commissions.
Séance du 7 Juin.
1° Rapport de la commission des finances:
Compte administratif de la ville (1874) et Budget supp. de 1875.

- id. du Receveur Municipal, administratif des hospices (1874) et Budget supp. de 1875.
id. du Receveur.
id. administratif du bureau de Bienfaisance (1874) et Budget supp. de 1875.
id. administratif du Mont-de-Piété (1874) et Budget supp. de 1875.
2° Rapport de la commission des eaux.
3° Objets divers.

Ce matin, une foule nombreuse regardait les derniers devoirs à la dépouille mortelle du jeune et infortuné concitoyen dont nous annonçons hier la fin prématurée.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. les docteurs Philippart, Der-ville, Looten (de Lille) et Rogeau de Tourcoing.

Plusieurs élèves des hôpitaux de Paris étaient venus représenter leurs camarades à cette triste cérémonie.

Sur le bord de la tombe, M. Philippart a prononcé un discours dont voici le texte:
« Messieurs,

« Nous venons de conduire à sa dernière demeure un jeune homme bien distingué. Léon-Clovis Meurisse, né à Roubaix le 17 janvier 1854, fit de brillantes études au collège de notre ville, d'où il sortit à l'âge de 16 ans, bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences. Sur mes conseils il embrassa la carrière médicale et prit ses premières inscriptions à l'école de médecine de Lille, après avoir obtenu du ministère de l'instruction publique la dispense nécessaire; le jeune élève n'avait pas encore l'âge voulu par la loi, il sortit de l'école deux fois lauréat en deux ans. Léon Meurisse se rendit ensuite à Paris pour prendre part au concours de l'externat; il emporta le numéro 1 ex-æquo, sur près de trois cents concurrents. On le voit, la carrière du jeune étudiant était toute tracée, un avenir brillant s'ouvrait devant lui, il préparait son internat, quand déjà épuisé de fatigues, il ressentit les premières atteintes de la maladie qui devait l'enlever.

« Doué d'une intelligence hors ligne, travailleur infatigable, il savait, quoique novice, que la médecine est une de ces sciences complexes, résultant de l'application judicieuse de toutes les connaissances humaines; il savait aussi que s'il était donné à un homme de tout savoir pour remplir sa mission sans défaillance et sans méprises, c'est bien le médecin que devait être cet homme.

« La vie du médecin studieux, Messieurs, est une vie de labeurs et d'études constantes, jamais il ne croit avoir assez appris, et pour satisfaire le besoin qui le tourmente, pour répondre à ce cri de sa conscience, il recherche avec ardeur les plus savants dans toutes les sciences, il s'attache à leurs pas et se suspend à leurs lèvres.

« Tels étaient les sentiments qui déve- raient le jeune Léon; il voulait, lui aussi, tout savoir, mais savoir bien et savoir vite. Malheureusement sa constitution ne put lui permettre de remplir un pareil programme. Le fourreau usait l'épée, aussi notre ami a succombé, épuisé par le travail, victime de son amour pour la science.

« Quoique simple élève, son nom restera parmi les savants. Outre plusieurs articles de physiologie expérimentale insérés dans différents journaux de médecine, Léon Meurisse est l'inventeur d'un nouveau sphymographe qui porte son nom aujourd'hui dans les laboratoires de nos grands maîtres, les Claude Bernard, les Vulpain, les Brouard. Il était l'élève et l'ami de ce dernier maître, pour qui il rédigeait ses leçons, consignées dans les annales de biologie. Léon Meurisse était en outre chef de clinique ophthalmologique dans le service du docteur Panas.

« Avouons, Messieurs, que le destin est parfois cruel, pour arracher à sa famille, à ses amis, à la science un jeune homme de 21 ans, doué d'une si belle intelligence et qui sans aucun doute serait devenu une des gloires de notre profession.

« Hélas, Messieurs, tout cela s'est évanoui en un moment; un peu de terre va recouvrir la froide dépouille du jeune homme sur qui reposaient tant d'espérances.

« Adieu, cher Léon, si ton organisation si belle a été tuée au printemps de la vie par le travail, ton intelligence n'est pas détruite comme l'est ton corps; elle vit dans cette nature que tu étudiais si bien. Le souvenir de tes rares qualités subsistera dans le cœur de ta famille bien aimée, dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur de te connaître.

« Adieu, cher ami, repose en paix. »

On assure dit le Progrès, que M. Gessain, ancien préfet, nommé en 1873 percepteur à Denain, serait appelé à Lille à la perception devenue vacante par la nomination de M. Manguier à Nantes.

M. Meunier, conseiller municipal de Lille, constructeur à Fives, a été trouvé mort hier matin dans son lit. Rien ne sa sa pressentir cette fin si subite, dit le Propagateur, car M. Meunier paraissait jouir d'une excellente santé. La veille encore, il vaquait comme d'habitude à ses occupations.

M. le ministre de l'instruction publique, sur l'avis du Comité consultatif de l'enseignement public, a décidé que, pendant une période de trois ans, les candidats au certificat de grammaire qui se destinent aux études médicales ou pharmaceutiques ne seraient pas interrogés sur les langues vivantes.

Léopold Christian est de Poperinghe. La nature lui a fait les doigts crochus, mais dans le vol il a une spécialité. Une première fois il a été condamné pour acheter du pain chez un boulanger au compte d'un tiers qui ne l'avait pas chargé de ce soin. Un arrêté d'expulsion pris contre lui l'avait même alors renvoyé dans son pays pratiquer ce métier qui n'oblige pas à beaucoup de débours. Mais ne s'arrêtant pas à si peu, Christian est revenu à Roubaix et est parvenu à se cacher un moment dans un logement de la rue de Lille. Son vieil instinct a fini par le trahir. A deux reprises, dans la journée d'hier, il s'est présenté chez M. Libossart, pâtis- sier rue du Curé, se disant commissionnaire par M. Mahieu-Bossut pour acheter des gaudilles. Arrêté, il a été mis au dépôt de sûreté.

Un sieur Aug. Lamy, peintre en bâti- ments, demeurant rue de la Gâtée, et dernièrement aux gages de M. Charles Rousselle, de la rue du Collège, a volé à son patron toute sorte d'objets propres au métier de peintre, tels que brosses, couleurs, drogues, etc. Les soupçons étant tombés sur lui, la justice voulut s'assurer de leur exactitude, et hier, elle descendait à son domicile pour rechercher les preuves palpables du vol. Elle ne s'attendait sans doute pas à y découvrir encore un sac de laine, qui a dû être enlevé de l'établissement Morel l'hiver dernier, alors que le sieur Lamy fut appelé à travailler.

Lamy aura à rendre compte de ces deux vols.

Qui ne connaît Potage? autrement dit Théodore Lefebvre, le nom que lui donne son extrait de naissance? L'individu, on le sait, n'est pas des plus convenables, et comme c'est vraiment de notoriété générale, un garde des jardins publics lui avait défendu de mettre encore le pied dans le lieu qu'il a la mission de surveiller. De quoi Potage s'est peu soucié, puisque au mépris de la défense qui le concernait, le garde avait-hier l'apercevait sous les tilleuls se promenant à la façon d'un homme qui a bu. Raison de plus pour que le fonctionnaire entendit être obéi, et Potage cependant était moins en humeur que jamais de se soumettre: il le montra bien par les injures dont il accabla le garde, injures qui ont à la fin amené son arrestation.

Voici le programme des morceaux que la Grande-Harmonie exécutera jeudi 3 juin, à 8 heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grand'Place:
1° Allegro militaire.
2° Tantum Ergo. ROSSINI
3° Redowa.
4° Mignon, Fantaisie. AMB. THOMAS
5° Marche.
6° Polka.

Il y a quelques jours, dans l'après-midi, des ouvriers employés à des travaux du cimetière du Sud à Lille ont trouvé, au milieu des hautes herbes, un enfant mort parfaitement constitué et enveloppé dans de grossiers langes. Une enquête est ouverte par le commissaire de police du quartier.

Nous avons annoncé sommairement le jugement rendu par la troisième chambre de la Cour d'appel de Bruxelles, sur l'affaire de la Société du quartier royal de Koekelberg et de la gare intérieure de Lille. Voici le résumé de cet arrêt motivé, qui intéresse quelques-uns de nos concitoyens.

En somme, la Cour maintient la faillite de la première société, qui n'a pas cessé, dit-elle, d'exister jusqu'aujourd'hui; elle déclare en même temps en faillite MM. Lauweas, Krill, Delatre, Creil et Jacobs.

La Cour déclare ensuite que l'entre- prise des travaux est l'essentiel dans cette spéculation, puisqu'elle est évaluée à 1,850,000 fr. sur 3 millions de capital; qu'il y a encore commercialité dans les achats de matériaux pour les employer et mettre en œuvre; que sur les quatre communes il y a entreprise de pavage, égouts, pose de réverbères, dont le prix est à recevoir; donc, dit-elle, l'entreprise n'a pas cessé d'être commerciale.

D'après la Cour, la société commer- ciale a continué à exister jusqu'an 27 mars 1873.

Quant à la cessation des paiements, la Cour déclare que la société avait perdu tout crédit depuis longtemps et elle avait cessé les paiements des obligations.

Quant à la cession à Prévert, la Cour déclare qu'elle est contestée par le curateur, qui avait qualité reconnue pour le faire, et par le tribunal, qui pouvait

La Cour proclame ensuite que Prévert n'avait aucun pouvoir pour repré- senter les obligataires, puisque Boitelle ou ses représentants ne pouvaient qu'agir avec un comité de contrôle, dont aucune des trois personnes n'a comparu, la nouvelle société ayant été constituée arbitrairement, par un pro- cès insolite et illégal.

Pour la Cour la cession de biens a été acceptée par des personnes n'ayant ni droit ni qualité, ce n'est pas un acte de bonne administration; elle est non avenue et n'a pu faire obstacle à la déclaration de faillite.

La Cour proclame encore qu'il n'y a eu qu'une seule société: la Société du quartier royal de Koekelberg (Bruxel- les) et de la gare intérieure de Lille et que c'est à elle que s'applique la décla- ration de faillite.

La personnalité est clairement dési- gnée; il ne peut y avoir erreur; on n'a pu s'y méprendre; c'est bien l'être moral créé le 10 novembre 1868 et qui, le 27 mars 1873, n'avait pas été liquidé.

Il est bien vrai, dit la Cour, qu'on arrange des modifications et même de nouvelles sociétés depuis le 19 novem- bre 1860, mais ces êtres moraux sont purement imaginaires et les organi- sateurs n'avaient aucune qualité pour agir ainsi.

La Cour déclare le jugement de fail- lite bien rendu, le confirme en ce qu'il a déclaré la faillite de la Société du Quartier royal de Koekelberg-Bruxelles et de la gare extérieure de Lille; elle le met à néant en ce qu'il ne s'applique pas à la Société Lauweas et Co, qui est également mise en faillite; elle annu- lie les hypothèques consenties, etc., et condamne tout les appelants aux dépens.

Nous trouvons dans le compte-rendu du Salon de 1873, que M. Jules Claretie écrit dans l'Indépendance belge, sous le pseudonyme d'Ariste, un passage qui intéresse un de nos concitoyens: C'est à propos du tableau du peintre bouillonnais Berne-Bellecour, intitulé les Tiraillieurs de la Seine au combat de la Malmaison, le 21 octo- bre 1870.

« Ce jour-là, dit Ariste, une poignée de braves gens, qui tous ou presque tous portaient un nom dans les arts, combattirent vaillamment et furent dé- cimés par les balles allemandes. M. Berne-Bellecour a représenté tous ses compagnons tapés en tiraillieurs dans les vignes, et ripostant à la fusillade qui part des lignes prussiennes. On pourrait mettre un nom célèbre sur chacune de ces physionomies. Voici Vibert, Leloir, Jaquet, Le Roux, blessé à la jambe; voici Edmond Turquet, aujourd'hui député de l'Aisne; voici Berne-Bellecour lui-même, le chasseur et non le pinceau à la main. Cet homme en paletot marron qu'on entraîne loin du champ de bataille, c'est le sculpteur Cuvellier, un artiste hors de pair. Il n'avait même pas eu le temps de se faire faire un uniforme: il était allé au combat vêtu de ses habits bourgeois; pour tout signe distinctif, un képi. Une des premières balles fut pour lui et il tomba frappé à mort. »

Cuvellier, qui devint un jour pro- chain une des grandes illustrations arti- stiques de la France, était originaire de Comines, où réside encore sa fa- mille. Il avait fait ses études scolaires au collège de Marœuil-Barœuil.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, le jeudi 3 juin 1875, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LÉONOR-HECTOR-JEAN-GROBIE-MARIE VAN CROMBRUGHE, époux de Dame LOUISE RASSON, décédé pieusement à Gand, le 22 avril 1875, à l'âge de 28 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 8962

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Watteles, le lundi 7 juin 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame EUPHÉMIE-ZOË DEPLASSE, épouse de Monsieur THÉODORE DELCOURT, décédée à Watteles, le 6 mai 1875, à l'âge de 36 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimé par Alfred Robouas. — A été gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Prix de revient des Vianades. Table with columns: DROITS D'OCTROI COMPRIS, QUAL. 1re, 2e, 3e. Rows: Bœuf, Vache, Taureau, Veau, Mouton, Porc.

Roubaix, le 28 mai 1875. Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

Tribunaux

M. Granier de Cassagnac et Trésorier contre M. Pinaud.

Un procès étrange sera jugé prochainement à la première chambre du tribunal civil de la Seine.

Nous exposons sans commentaires le récit des faits qui résultent des conclusions des parties.

En 1868, M. Granier de Cassagnac était rédacteur en chef du journal le Pays. Le traité qu'il avait passé avec M. Gibiat, directeur de la société des journaux

ledit journal appartenant à la société. Un jour M. Gibiat s'en vint trouver M. Granier de Cassagnac lui exposa que la société des journaux réunis allait vendre le Pays à une société nouvelle, que représentait M. Hippolyte Castille, pour le prix de 450,000 francs. M. Granier de Cassagnac abandonna la direction du Pays.

M. de Cassagnac s'en fut trouver l'em- preneur et lui exposa combien il lui était désagréable de perdre le Pays.

L'empreneur manda M. Pinaud, alors ministre de l'intérieur.

Il lui ordonna de donner à Gibiat les 450,000 fr., somme à laquelle celui-ci estimait le Pays.

M. Pinaud fit comprendre à l'empreneur que donner 450,000 fr. et laisser à M. Gibiat la propriété du Pays, c'était lui donner plus qu'il en demandait. Il obtint de lui offrir à M. Gibiat que 250,000 fr., à la condition que M. Granier de Cassagnac demeurerait rédacteur en chef du Pays.

M. Gibiat accepta, et alors M. Pinaud prit un arrêté par lequel il décida qu'une somme de 250,000 fr., prise sur le chapitre des fonds secrets, serait payée en trente mois par à-comptes mensuels, à M. Granier de Cassagnac, par l'intermédiaire d'un sieur Tessier; les à-comptes devaient ensuite être versés à M. Gibiat.

M. Tessier, pour prix de son entre- mise, recevait en outre une somme de 1,000 fr. chaque fois qu'un à-compte était donné à M. de Cassagnac. Quelle était la nature des services de Tessier? Nous l'ignorons. Les débats nous ren- seigneront sans doute à cet égard.

L'empreur, tant qu'il dura, paya; mais, le 4 septembre survenant, les à-comptes cessèrent.

M. Gibiat ne recevant plus d'argent, a demandé à M. de Cassagnac de lui continuer le service des à-comptes.

M. de Cassagnac a assigné M. Tessier et M. Tessier s'est adressé au ministre de l'intérieur et à M. Pinaud.

Le ministre de l'intérieur, qui tient peu maintenant à la prose du Pays, se refuse à le payer.

Quant à M. Pinaud, il prétend qu'il a agi comme ministre de l'intérieur et qu'il n'est point personnellement responsable. En soldant M. Tessier, M. Granier et M. Gibiat, il a agi sans doute dans un intérêt public.

Voilà le procès. Il sera probablement plaidé et jugé vendredi prochain.

Faits divers

C'est hier lundi, qu'ont commencé à Versailles, sous la haute direction de M. de Joly, architecte chef de l'Assemblée nationale, les travaux préparatoires pour l'installation des deux chambres. M. de Joly ayant été, par décret spécial, dispensé de suivre les formalités toujours longues de l'administration publi- que, la construction qui va être commen- cée dans la cour de la Bibliothèque pourra être menée rapidement à son terme.

Nous apprenons de Londres que les Plymouth and Aberdare Iron Companies ont suspendu leurs paiements, entraînant ainsi la faillite de la grande maison d'ascompte Sanderson and Company et d'autres faillites moins impor- tantes. Ces faillites, qui étaient prévues, n'ont causé aucune panique.

La République de la Nivère annonce que des perquisitions nouvelles ont été faites dans la soirée de vendredi chez plusieurs agents d'assurances domici- liés à Nevers. — Dans la journée de samedi, un certain nombre de person- nes ont été citées devant le juge d'in- straction.

Les produits de l'octroi de Paris, à la date du 30 mai, donnent, par rapport à l'époque correspondante de l'année der- nière, une augmentation de 12,317,000 francs.

Le congrès des architectes français tiendra ses séances à l'école des Beaux- arts, les 7, 8, 9, 11 et 12 juin. La visite des édifices aura lieu les 8, 10 et 12 juin. La séance du 12 juin se terminera par le rapport du jury et la distribu- tion des médailles pour l'architecture privée.

CINQ MINEURS ASPHYXIÉS. — On écrit de Brassac au Monteur du Lag-de-Dôme le 28 mai. Jeudi matin, à 6 heures, cinq ouvriers mineurs dont quatre mariés et pères de famille, et dont le plus âgé avait quarante ans et le plus jeune seize, étaient descendus dans le puits de Fruyères pour vaquer à leur travail quoti- dien. Deux heures après, deux autres ouvriers qui venaient prendre leur tâche se sont aperçus en arrivant à l'orifice du puits que la ventilation était arrêtée et que l'air respirable devait manquer absolument dans les galeries.

Immédiatement ils ont jeté l'alarme, et bientôt de toutes parts on est accouru et on a commencé l'œuvre du sauvetage en plaçant des tuyaux d'aéragé le long des parois du puits pour rétablir la ven- tilation et faire pénétrer de l'air respira- ble.

Cette opération très longue, d'une exécution difficile, se continue encore au moment où je vous écris. Aujourd'hui, à 3 h., on pouvait descendre à une profondeur de 129 m., il ne restait plus qu'un mètre à franchir pour atteindre la dernière galerie où se trouvent les mal- heureux asphyxiés; mais on ne pense pas pouvoir arriver jusqu'à eux et sortir leurs corps avant demain samedi: ce ne seront certainement plus que des cadavres.

Les puits de Fruyères-les-Mines appar- tiennent au marquis de Saint-Maurice. L'entendu dira entre de moi que

lequel on avait placé par force le clergé polonais et qu'il n'y avait pas à songer à un arrangement quelconque entre Saint-Petersbourg et Rome tant que le gouver- nement russe s'obstinait à conser- ver ledit synode créé par un ukase.

Or, c'est chose connue qu'il est dans les traditions du gouvernement russe de ne faire jamais une concession qui serait une reculade, une condamnation du passé. Cependant, le cardinal Antonelli a réussi avec sa persévérance énergique à triompher de cette difficulté et à amener le gouvernement russe à compo- sition. Ce qu'il a obtenu ne contentera pas tout à fait les esprits ardents; ils diront que c'est trop peu mais il ne faut pas oublier qu'en politique, aussi bien que dans la vie pratique, un peu vaut mieux que rien.

Un arrangement est donc intervenu entre la Russie et le Saint-Siège, garan- tissant à l'église polonaise quatre avan- tages considérables.

1° Chaque évêque administrera avec pleine autorité autonome son diocèse; 2° Il correspondra directement avec Rome; 3° L'ukase de 1868 est aboli; 4° Les recours en appel des évêques ne seront plus adressés au synode, mais au métropolitain de Varsovie, qui les transmettra à Rome.

En retour de ces concessions, le Saint- Père consent à ce que le synode continue d'exister, mais sur d'autres bases. Il ne sera plus une instance supérieure pour les évêques et composé des fondés de pouvoir des chapitres qui s'arrogeaient le droit de commander à leurs pasteurs, mais une assemblée compo- sée des délégués des évêques, et révocable à tout instant.

Le correspondant de l'Univers ajoute ces autres renseignements à ceux qui précèdent :

D'autres renseignements nous appren- nent que le futur archevêque de Varso- vie, qui sera le métropolitain de tous les catholiques polonais en Russie, rési- dera à Saint-Petersbourg; le synode sera donc probablement son conseil, et si l'archevêque est sous l'influence du gouver- nement russe, le synode russe rede- viendra ce qu'il a été sous une forme un peu plus légitime.

A cet ensemble de nouvelles je puis en ajouter une qui nous revient avec persévérance de la Pologne russe et qui les corrobore; c'est que les évêques polonais emmenés en Sibérie doivent prochainement revenir pour reprendre leur autorité; seulement chacun d'eux occupera un autre siège que celui qu'il occupait précédemment. Seul, l'illustre archevêque de Varsovie, Mgr Felinski, devra aller vivre à l'étranger avec une pension du gouvernement, attendu qu'on le redoute trop pour lui voir continuer son autorité de métropolitain.

Malgré ces diverses restrictions, l'ar- rangement en question, s'il est bien vrai, s'il n'est pas un trompe l'œil pour l'Europe, est un acte de haute impor- tance. Depuis 1863, époque à laquelle l'empereur avait créé le synode catho- lique de Saint-Petersbourg, jusqu'à la conversion violente, inhumaine, des grecs- unis à l'orthodoxie moscovite, il visait ouvertement à la destruction du catho- licisme dans son empire.

Peut-être que la résistance héroïque des catholiques a porté le trouble dans sa conscience et lui a fait voir qu'il marchait, lui qui est naturellement bon, sur les traces de Dioclétien. Dès lors il aurait résolu de ne plus entamer de nou- velles luttes contre la foi des peuples. S'il en est ainsi, puisse la lumière se faire complètement dans son esprit. Bienfaiter de son peuple russe, qu'il cesse d'être le persécuteur des Polonais. Maître du plus vaste empire sur la terre, qu'il ne rêve plus de nouvelles conquêtes, mais qu'il se fasse le protecteur du droit, de la justice, des intérêts conserva- teurs en Europe, et il gagnera plus de gloire que ne lui rapporterait le partage de l'Europe avec la Prusse.

M. de Bismark a connu les nouvelles dispositions du czar. À l'égard de l'Eglise catholique, et il a fait des efforts inimi- gables pour les combattre.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 1er juin. M. D'AUDIFFRET-PASQUIER, président. La séance est ouverte à 2 h. 35.

A l'occasion du procès-verbal, MM. de Tréveneuc, de Douhet, de Barante, Magniez et Ferrier déclarent qu'ils ont voté pour l'amendement Guyot.

M. Chaper, absent au moment du vote, déclare qu'il aurait déposé un bulletin blanc s'il avait été présent.

Le procès-verbal est adopté. L'Assemblée procède successivement aux scrutins pour l'élection du président et de l'Assemblée, des 4 vice-présidents et des secrétaires.

Le président proclame le résultat des deux premiers scrutins.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier est élu président de l'Assemblée par 431 voix sur 521 votants.

MM. Martel, Duclerc, de Kerdel et Ricard sont élus vice-présidents par 410, 401, 314 et 295 voix sur 577 votants.

MM. de Talhouet et Lucien Brua ont obtenu, l'un 278 voix, et l'autre 223.

L'Assemblée décide que, s'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin pour l'élection des secrétaires, ce scrutin aura lieu demain.

Le président proclame le résultat du dernier scrutin.

MM. Cazenove de Pradines, Voisin, de Ségur, Blin de Bourdon, Duchâtel et Lamy sont élus secrétaires de l'Assemblée.

La séance est levée à 4 h. 15.